

**Communiqué de presse AARUA du 23 octobre 2010**  
**IL N'Y A PAS DE PETIT PROFIT OU LA VOLONTE D'ÉTOUFFER LA CONTESTATION**

**1000 euros** : c'est "l'amende" que l'AARUA (Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony) a été condamnée à verser à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) pour dédommager cette dernière de ses frais d'avocat.

### **POURQUOI ?**

Parce que le référé en urgence déposé contre le permis de démolir le bâtiment C de la résidence universitaire a été rejeté et que la « coutume » veut que le perdant soit condamné à dédommager son adversaire, en principe proportionnellement à ses moyens.

**L'AARUA ne bénéficie d'aucune subvention**, ses sources de financements sont uniquement les cotisations de ses membres et les dons de citoyens sensibles à ses actions. Exiger 1000 euros et faire peser la menace d'amendes de cette importance pour chaque action perdue, a un objectif essentiel, empêcher toute contestation.

Car cette somme, obtenue grâce aux affirmations fausses de son avocat, n'est qu'une goutte d'eau pour la CAHB, prête à investir des sommes colossales pour la transformation et la réduction de la Résidence universitaire (voir plus bas).

### **DÉBOUTÉS ET CONDAMNÉS POUR AVOIR DIT LA VÉRITÉ**

Nous avons été déboutés, mais nous n'avons pas tort ! Les avocats de la Ville et de la CAHB ont affirmé devant le juge des référés, qui les a crus, qu'il faudrait des mois de désamiantage avant que la démolition puisse vraiment commencer. Nous avons été déboutés début juillet. **Le 10 Aout la démolition était lancée ... et début septembre tout le bâtiment C était démoli, la place était nette...** Preuve qu'il y avait bien urgence à suspendre !

Il est souvent dit que la loi a pour fonction de défendre les faibles contre les abus de pouvoir des puissants... Ici un mensonge avéré a servi à faire triompher la force en tentant de nous faire taire.

### **MANIPULATION DES CHIFFRES ET CONFUSIONS VOLONTAIRES**

Lors du dernier conseil communautaire (le 16/10/2010), la CAHB a voté la réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire : seront réhabilités 300 logements étudiants, 15 logements de fonction et des bureaux. Nous devrions être heureux.

Mais est annoncée dans le même temps la démolition des équipements généraux (bibliothèque, salle polyvalente, auditorium, restaurant), autant de lieux dont la réhabilitation ne pose aucun problème et qui doivent être au cœur de la résidence universitaire. Et rien n'est dit des projets à venir sur les autres bâtiments.

**Les données version P. Devedjian** : Lors de la pose de la première pierre de la résidence étudiante créée dans le quartier du Noyer Doré, Patrick Devedjian, président du conseil général, continuait à prétendre dans son discours (voir site du Conseil général), que la surface des chambres actuelles de la résidence universitaire était de 9 m<sup>2</sup>, que chaque logement rénové coûterait de l'ordre de 110 000 euros, c'est-à-dire beaucoup plus qu'un logement neuf qu'il estime à 67000 euros. Il affirme par ailleurs que les 119 chambres « viennent en remplacement de logements détruits sur la résidence universitaire... » (548 chambres ont été détruites)

#### **Les éléments du rapport de présentation de la réhabilitation du bâtiment A :**

Le rapport de présentation de la délibération à la CAHB confirme officiellement ce que nous ne cessons de rappeler : la surface des chambres actuelles est de 10,5m<sup>2</sup>. La rénovation des chambres y est chiffrée à 13,5 millions d'euros, soit 45 000 euros par chambre (donc moins que le neuf chiffré par P. Devedjian ...).

A vouloir trop prouver, P. Devedjian prouve surtout qu'il n'est pas à un petit (ou gros) arrangement près avec la vérité pour arriver à ses fins : démontrer que la réhabilitation coûte plus cher que le neuf (même si ce n'est pas vrai) et qu'il vaut mieux détruire (le plus possible) et construire (un peu) ailleurs. On apprend aussi au détour d'une page que l'architecte Jean Nouvel a été chargé du dossier : par qui ???

### **MONTAGE FINANCIER IMPRECIS**

P. Devedjian annonce 38 millions d'euros le 17 Septembre pour la réhabilitation d'un bâtiment, ... La CAHB, le 16 Octobre, présente un dossier dont le coût annoncé est 22 millions hors TVA, ce qui fait 27,4 millions TTC. On ignore si les honoraires du maître d'œuvre sont inclus ou non.

Quant au montage financier, on souhaiterait en savoir plus. Certes la CAHB va demander des subventions à l'Etat, au Conseil général, au Conseil régional et, elle-même, apportera une participation financière...

### **EN CONCLUSION UN PROJET A REVOIR**

Le projet proposé aux élus de la CAHB est inacceptable tel quel. Il fait disparaître une partie des équipements, organise les chambres de telle manière que les 16 m<sup>2</sup> annoncés laissent une surface de pièce principale inférieure à la surface actuelle, alors que notre projet de réhabilitation fait passer les chambres de 11,20m<sup>2</sup> (10,50m<sup>2</sup>+ placard de rangement individuel) à 14,50m<sup>2</sup> par étudiant avec 12,70m<sup>2</sup> de surface totalement privative. De plus, le projet de la CAHB, laisse en place le programme de démolition des autres bâtiments et est tout sauf transparent sur le plan financier. C'est pourquoi les élus d'opposition se sont abstenus en exigeant l'arrêt des démolitions.